

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### Extraits des Journaux Français.

#### VARIÉTÉS.

Les carrosses de la République et les comptes du Gouvernement provisoire.

Tout le monde se souvient de l'étonnement avec lequel les bons Parisiens, peu de jours après la révolution de Février, voyaient circuler dans les quatre coins de Paris les voitures de Louis-Philippe attelées de chevaux magnifiques. Le mot de l'énigme vient d'être révélé au public dans une brochure publiée hier, par M. Tirel, ex-contrôleur des équipages du roi au moment de la révolution. M. Tirel raconte en ces termes un horrible épisode de cette révolution de Février, si pure de toute espèce d'excès, s'il faut en croire les panegyriques de MM. de Lamartine et autres :

"Vers les dix heures (le 24 au matin), le comte de Chabannes (écuyer commandant) prescrivit de faire atteler les voitures de voyage du roi... La porte cochère de la rue Saint-Thomas-du Louvre avait été tenue fermée... A midi, l'ordre arriva du château de faire avancer les voitures..."

"A l'instant où le sous-piqueur Hairon montait à cheval pour partir à la tête du convoi, je lui dis qu'il serait prudent de mettre soit carrick bleu pour couvrir la livrée rouge. "Eh ! que voulez-vous qu'on nous fasse à nous autres, qui ne voulons de mal à personne ? D'ailleurs vous savez qu'on ne peut faire le service du roi en bien. Nous passons, rions bien, soyez tranquilles."

"On ouvrit la grande porte pour faire sortir les équipages. A peine les deux premières voitures furent-elles dehors, que force fut de la renfermer. Une troupe arrivée accourait en désordre pour s'introduire dans la cour des écuries. "Le convoi ainsi coupé, nous entendîmes bientôt après d'affreuses détonations réentir de toutes parts, notamment une espèce de feu de peloton qui partait de la place du Carrousel : nul doute qu'il n'eût été dirigé sur les équipages du roi."

"Ce n'était que trop vrai. Une bande de vingt-cinq à trente brigands s'était embusquée derrière l'hôtel de Nantes, à l'entrée de la rue de Rohan, et c'était elle qui venait de faire feu sur les voitures. "Deux chevaux d'attelage restèrent sur le pavé ; deux autres furent grièvement blessés. Quant au jeune piqueur, sur lequel le feu de ces forcenés avait été plus particulièrement dirigé, son cheval tomba roide mort, criblé de douze à quinze balles ; mais, par un miracle providentiel, le cavalier n'avait nullement été atteint."

"Eperdu, il se dégage, et court vers l'Arc-de-Triomphe pour y trouver un refuge. Vain espoir ! un monstre altéré de sang arrive à sa rencontre, et lui décharge à bout portant son fusil en pleine poitrine. L'infortuné Hairon chancelle et tombe : la balle lui avait fracassé la clavicle droite et coupé l'artère carotide. "L'assassin s'empara du chapeau galonné en or de sa victime. Il l'éleva en l'air comme un signe de triomphe, en appelant les complices de son horrible forfait à venir partager les dépouilles du malheureux jeune homme, gisant sur le pavé dans une mare de sang. Cet acte de brigandage fut immédiatement accompli par tous avec une dextérité qui montrait assez que ses auteurs n'en étaient pas à leur coup d'essai. Le cadavre ne conserva bientôt plus que la chemise."

"... Après avoir lestement déponillé leur victime, les bandits vinrent aux voitures, qu'ils firent rétrograder vers les écuries. Ils trouvèrent la porte de l'hôtel forcée par la multitude, qui avait mis obstacle à la sortie du convoi. On détela les chevaux en coupant les traits à coups de sabre et à coups de couteau, et on fouilla les coffres des voitures. Les effets de voyage que les gens de la maison y avaient déposés furent impitoyablement pillés, et l'on vola même jusqu'aux foyers des cochers."

On peut juger, d'après ces détails, dont personne ne pourra contester la vérité, du degré de créance qu'il faut accorder aux hymnes qu'on a chantés en l'honneur des héros immaculés du Février 1848 ! Et, l'on saura que les détails donnés par M. Tirel sur l'assassinat de la place du Carrousel ne sont pas complets. En effet, à peine le cadavre du malheureux Hairon était-il refroidi, que son assassin se présenta au nouveau directeur du Musée, et sollicita, comme récompense de son acte d'héroïsme, la place de gardien de cet établissement. La requête fut agréée et, pendant près d'une année, le meurtrier du piqueur de Louis-Philippe conserva son emploi au Louvre où ses confrères le désignaient sous le nom de "l'assassin !"

Le plus curieux chapitre de l'opuscule de M. Tirel est celui où il raconte l'insurrection du bien d'autrui faite par MM. les membres du Gouvernement provisoire qui se crurent autorisés à user et à abuser des chevaux et des voitures qui appartenaient au domaine privé de Louis-Philippe :

"On est généralement très-disposé à blâmer chez les autres les habitudes de bien-être dont on est privé soi-même ; et voilà pourquoi les gens forcés d'aller à pied crient tant contre ceux qui vont en voiture. Mais vient un changement de fortune, et les plus austères à cet égard se font traîner sans le moindre souci de leurs précédentes diatribes ; ils ne se font nul scrupule d'éclabousser les pétons. "On vit en effet les héros de Février, ces républicains aux mœurs simples et si sévères, en théorie bien entendu, se précipiter sans aucune vergogne sur les moelleux coussins des voitures du tyran."

"... Le nombre des voitures affectées au service des membres du gouvernement de la République ou de leurs familles, a été de quarante et une, savoir : 1 berline, 1 landau de ville, 17 coupés, 10 calèches, 7 brisks, 2 courres, 2 wursch, 1 char-à-bancs. "J'en donne plus loin le contrôle nominatif."

"Le nombre des chevaux de selle et d'attelage était de quatre-vingt-onze. J'en donne également le contrôle. L'un et l'autre de ces documents sont fidèlement extraits des registres matricules du service des écuries du roi."

M. Tirel a enregistré, jour par jour, et additionné le montant des sommes que les vétérans républicains de 1848 auraient dû solder pour leurs carrosses :

#### Décomptes individuels. — Carte à payer.

"1° Le citoyen Ledru-Rollin, avocat disert, tribun fougueux, mais moins ardent pour l'exécution, avait sous ses romises cinq voitures : l'Hiébé, coupé bas ; le Prince, coupé de cérémonie ; le Royal, char-à-banc de promenade ; la Marguise, calèche de ville, et le Phénix, landau de ville et de campagne. "Il avait, de plus, vingt-deux chevaux de supplément dans ses écuries ; un piqueur pour prendre ses ordres (c'était le nommé Millet, celui-là même qui arrêta l'assassin Lecomte à Fontainebleau lorsqu'il venait de tirer sur le

roi) ; dix cochers, aide-cochers et parafreniers ?

"Jamais aucun des princes, fils du roi, n'eut un service aussi considérable."

"Voici quelques uns des noms des vingt-deux chevaux de supplément :

"Céladon, Fougueux, Intrépide, Trompeur, Rôdeur, Obstiné, Envieux, Démon, Orageux, Montagnard, Hypocrite, Superbe, etc., etc."

"Le citoyen Ledru-Rollin a joué de ce matériel pendant les soixante-quinze jours de sa puissance. "Quatre voitures attelées, à 25 fr. l'une 100 fr. par jour. 7,500 fr. "Dix-huit chevaux de selle et d'attelage harnachés, à 15 fr. l'un 270 fr. par jour. 20,250

Total 27,750 fr.

"2° Au citoyen Armand Marrast on donna le coupé le Ci-Devant, attelé de Pimpani. "La somme n'est pas très-forte, d'ailleurs : il s'agit de cent dix-neuf journées à 25 fr., ci. 2,975 fr.

"3° Le citoyen Garnier-Pagès, ancien courtier de savons à Marseille, a eu pendant cent dix-neuf jours le coureur l'Ombra, attelé de Gascon-Maisseilles, qui, à raison de 25 fr. par jour, font. 2,975 fr.

"4° Le citoyen François Arago s'est servi pendant cent dix-neuf jours du coupé l'Éclair, attelé de l'Éclair-Foudroyant. Ci, à raison de 25 fr. par jour. 2,975 fr.

"5° Le citoyen Flocon avait à sa disposition le coupé le Poon, attelé de Chicard-Intrigant, et pour le service habituel de madame, la cathèche la Duchesse, attelée de Calypso-Pomarré. Je ne compterais que la dépense d'une seule voiture, quoique les garnitures intérieures aient été fortement salées et endommagées. Ci, pour cent dix-neuf jours à 25 fr. 2,975 fr.

"6° Le citoyen Isaac Crémieux se servait du briska le Cerbere, attelé de Judas-Grisson. Ci, pour cent dix-neuf jours à raison de 25 fr. 2,975 fr.

"7° Le citoyen Carnot s'est servi, pendant cent vingt-six jours, du coupé le Désert, attelé de Midas-Pédant. Ci, à 25 fr. par jour. 3,150 fr.

MM. Marc Caussidière, Recurt, Duclerc, Ducoix, Trélat, E. Arago, Tourret, Sobrier avaient aussi des carrosses et les chevaux. "Le citoyen Clément Thomas, célèbre par son fameux mot contre la croix de la Légion-d'Honneur : "C'est un hochet de vanité," le citoyen Clément Thomas montait deux chevaux sortis des écuries du roi et qui portaient les noms suivants : Hochet et Jaloux ! Le contrôleur Tirel se vengeait comme on voit, à sa manière, de la dure nécessité où il se trouvait de fournir de chevaux et de véhicules les illustres gouvernants de Février dont trois seulement, MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure) et Vaublanc refusèrent de se faire porter ou véhiculer aux frais du tyran."

La correspondance de Paris, publiée par l'Indépendance, journal de Bruxelles, renferme au sujet des comptes du gouvernement provisoire, quelques détails qu'on lira avec intérêt après ceux qui viennent d'être publiés par M. Tirel sur nos révolutionnaires de Février :

"Je vous parlerai aujourd'hui d'un document que je crois destiné à produire une certaine sensation dans notre monde politique. Il s'agit du rapport annuel de la cour des comptes, rapport que le premier président de cette cour remettrait entre les mains du roi, et qu'il remet entre les mains du Président de la République. Seulement, au lieu des initiales

L.-P., l'exemplaire officiel, relié en maroquin rouge de l'imprimerie nationale, porte aujourd'hui les initiales L.-B. Voilà toute la différence entre l'ancien rapport et le nouveau. "Le rapport, qui sera publié dans quelques jours et distribué aux membres de l'Assemblée, concerne les faits de l'année 1848, si féconde, comme vous savez, en irrégularités financières. Le gouvernement de la République, en France, n'a pas été jusqu'ici l'âge d'or de la comptabilité..."

"Je ne m'attacherai qu'aux points principaux. "Et d'abord, parlons d'un fait qui vous touche un peu, vous et les autres monarchies constitutionnelles du continent. Si vous lisez le rapport, vous y verrez qu'on a trouvé dans les comptes du département de la guerre plusieurs paiements qui se rattachent à l'expédition de Risquons-Tout... De même, sous le titre de secours de route aux réfugiés, le gouvernement provisoire a donné des sommes considérables à des légions de Polonais, d'Allemands, d'Italiens dirigés sur les divers foyers d'insurrection. Les ordonnateurs de ces dépenses ont à peine pris soin d'en dénigrer l'odieuse illégitimité. Ainsi on a trouvé dans les comptes du ministère de l'intérieur des frais d'équipement, de nourriture et de transport de cinq cents Polonais sortis, on ne sait d'où, et se rendant en Prusse, avec armes et bagages, comme une armée de propagande révolutionnaire."

"Peu de temps après Février, M. de Courtais demanda un jour, et obtint une avance de 20,000 fr. pour la solde de cette troupe. Sur cette somme, 16,000 francs furent employés en dépenses complètement étrangères à la garde mobile, et ces dépenses sont appuyées, pour toute justification, d'une simple note où l'on trouve des renseignements tels que ceux-ci :

"Le 25 Février, donné à des blessés, 600 fr. "Le 26, donné à des atroupements 500

"L., pour faire évacuer les Tuileries par les destructeurs. 1,505

"Le général Courtais, comme on voit, avait aussi sa police particulière. De tous les gouvernements, celui de 1848 est bien certainement celui qui a le plus usé de la police. Il a passé son temps à se surveiller lui-même, ce qui assurément ne prouve pas qu'il ait jamais eu une grande confiance dans sa moralité ni dans sa force. Parmi les dépenses particulières des membres du gouvernement provisoire, la cour des comptes signale des frais de réparation aux voitures de l'ancienne liste civile, dont ces Messieurs s'étaient emparés. Elle signale également des sommes assez considérables employées, soit à soutenir le journal la Réforme, soit à publier les discours de M. Louis Blanc sur l'organisation du travail."

"De M. Louis Blanc aux ateliers nationaux, la transaction est naturelle. Qui, en effet, plus que lui a contribué, par ses prédications funestes, à allumer la haine de l'ouvrier contre le patron, à faire désorser les manufactures et les usines et à précipiter la multitude dans ce camp de l'émeute et de l'insurrection qu'on a appelé les ateliers nationaux ? La cour des comptes a dû rechercher les justifications sur pièces comptables, de l'emploi de quatre millions qui ont été versés dans ce gouffre."

"Vaine tentative. Il a été impossible de découvrir les traces d'une comptabilité régulière dans la distribution de cette solde destinée à la guerre civile. La moitié peut-être de ces 4 millions sortit du trésor sans crédit légal, sans autre contreseing que celui de la vio-

lence on de la peur, a été livrée pendant plusieurs mois à une sorte de pillage concerté entre des agents infidèles et les différents chefs de ces cohortes, que le gouvernement provisoire laissait organiser et enrégimenter sous ses yeux, non pas pour le travail, mais pour servir d'auxiliaires à l'exécution du vaste complot ourdi contre la société."

Après avoir jeté les yeux sur ces extraits, les lecteurs comprendront, pourquoi certains hommes, en haut et en bas, se précipitent avec tant d'ardeur dans les révolutions. Ce n'est pas seulement pour assouvir leur haine contre les rois qu'ils inversent les trônes !

AURELIEN DE COURSON.

#### La Propagande Révolutionnaire.

Le Journal de Bruxelles, dit l'Ami de la Religion de Paris, publie un document bien fait pour attirer l'attention des amis de l'ordre, en leur montrant avec quelle persévérance les ennemis de la société se relèvent sans cesse après leurs défaites, ennemis implacables et contre lesquels il faut être toujours en garde. "C'est une circulaire d'un COMITÉ CENTRAL de l'Association révolutionnaire. On y présente un rapport sur l'état de l'association. Nous n'en pouvons citer que quelques passages ; il feront juger du reste. "Les défilés du parti révolutionnaire pendant l'été dernier en avaient pour un moment dissous presque complètement l'organisation. Ses membres les plus actifs, impliqués dans les différents soulèvements, avaient été dispersés, les relations avaient cessé, la correspondance était devenue momentanément impossible. Nous ignorions, en effet, ce qu'étaient devenues les sociétés, et nos lettres étaient exposées à être interceptées par la police. En conséquence, le Comité central avait été, vers la fin de l'année dernière, condamné à l'inactivité la plus complète..."

"En Suisse, au commencement de cette année, plusieurs réfugiés plus ou moins connus, pour avoir pris part aux différentes insurrections formèrent une société qui avait pour but de coopérer, au moment opportun, au renversement des gouvernements existants et de tenir prêts des hommes qui se chargeraient de diriger le mouvement et même de l'organiser. Cette affiliation n'avait pas un caractère de parti prononcé, car les éléments variés dont elle était composée ne le permettaient pas. C'étaient des hommes de toutes les fractions du parti révolutionnaire, des communistes les plus déterminés, d'anciens membres de l'Association, même de timides démocrates de petite bourgeoisie, et des ci-devant membres du gouvernement révolutionnaire du Palatinat..."

"Le comité pouvait d'autant moins voir dans cette Société un danger pour l'Association que dans le comité central de la première se trouve un membre de l'Association qui a toute notre confiance et qui est chargé de surveiller et de nous faire connaître les mesures et les plans de ces gens, en tant qu'ils blessent l'Association. Il a, en outre, envoyé une émissaire en Suisse, à l'effet d'attirer toutes les forces utiles et de se concerter avec les membres susdits pour organiser l'Association en Suisse. Les communications reçues de là resposent entièrement sur les documents authentiques..."

"En général, depuis la révolution de Février et depuis l'expulsion de la plupart des membres de l'Association des ouvriers allemands de Bruxelles, l'Association en Belgique a considérablement perdu en force. Les

### BEUBERON.

#### ANDRÉ LE VOYAGEUR.

(Suite.)

O mes amis ! disait-il un jour, à ceux dont les paroles exprimaient le mécontentement et dont le regard peignait le chagrin, notre existence ne peut être calme comme la surface de cette mer qui se balance lentement : demain peut-être il y aura une tempête ; et qui sait si les orages ne se succéderont point ? Nous ne pouvons les éviter ; mais on peut prévenir par une prudente manœuvre les malheurs qu'ils causeraient. Ces regrets qui vous agitent, quelquefois plus vivement que les autres ; hommes, parce que, vous avez presque toujours à désirer ce qu'ils ont sans cesse en leur possession, il faut diminuer leur pouvoir : la résignation, pour vous, est une vertu qui apporte avec elle ses consolations. J'en ai connu pour qui c'était un devoir. Le monde a ses orages, et vous les ignorez. Rassemblés dans un faible espace, vous pouvez vous secourir ; le danger vous unit, si ce n'est l'amitié. Il y en a d'assez malheureux sur la terre pour que tout le monde soit étranger à leurs maux. Ces paroles m'avaient frappé. Le soir j'allai le trouver ; car jamais il ne refusait d'écouter ceux qui avaient besoin de ses conseils

ou de ses consolations. Monsieur, vous nous avez dit que l'on pouvait prévenir les malheurs qui menacent notre vie par une conduite prudente ou par la résignation ; et que direz-vous donc à ceux qui sont entraînés par un irrésistible penchant, ou plutôt par leurs chagrins, à suivre une carrière qui ne leur donne que des tourments ? Car il y en a, ajoutai-je en soupirant, qui n'ont jamais pu trouver la tranquillité, et qui cependant auraient su en jouir. O mon cher André ! me répondit-il, le premier élément du bonheur manque en apparence à ceux-là ; mais la Providence ne l'a cependant refusé à personne ; il ne s'agit que de jeter un regard autour de soi pour trouver la résignation. Vous avez vu le noir monter de la gaieté jusque dans l'esclavage, qui ôte tous les biens de la vie, et vous ne pouvez pas porter quelquefois un ordre qui doit vous garantir de la mort ; vous avez vu, le voyage expirant de besoin sur des rivages stériles, et vous, dédaignez l'abondance de l'Europe ; vous avez entendu parler des dissensions cruelles qui régnaient dans presque tous les pays, et vous ne savez point jour de la tranquillité qu'on peut goûter loin des hommes ; vous n'avez entendu gémir sur l'intolérance qui cause tant de maux, et vous ne savez point apprécier cette intelligence qui régné parmi des êtres les de remarquer leurs défauts. Cependant, mon cher fils, si j'en entendais d'autres que vous se plaindre, je leur montrerais les véritables inconvénients de notre vie, et je les engageais à être heureux du bien qui leur reste, et que vous n'avez point.

Le lendemain, j'allai visiter encore notre bon vieillard, et ce fut ainsi qu'il reprit la parole : Vous le voyez, André, ce matin les flots étaient irrités, et maintenant ils s'apaisent. Vous ne pouvez point prévoir ce matin, disiez-vous, que l'orage se calmerait ; il en est de même partout dans la nature. Un seul instant sépare le temps du repos de celui de l'agitation. Heureux celui qui a déjà éprouvé des tempêtes, car il y en a bien peu qui voguent toujours sur une mer calme ! André, vous n'êtes qu'au milieu du voyage ; il est si doux d'entrer au port poussé par des vents paisibles !

Je lui répondis : il y en a qui font naufrage après bien des tempêtes. O mon cher André ! reprit-il, c'est que rien n'a pu les instruire. Vers le milieu de la vie il reste aux hommes deux manières de terminer le voyage ; car ceux qui nous avaient accompagnés, presque toujours nous abandonnent : fatigués de ce que l'on a vu, on peut chercher un asile dans la solitude, et garder le silence sur ce qu'on a senti. L'existence est tranquille, mais elle est sans douceur. Si l'on se laisse aller au vau de la nature, tout s'embellit ; mais la joie n'est point sans agitation : il reste encore bien des émotions à éprouver. Il y a entre ces deux manières de vivre la différence qui se trouve entre l'absence de la peine et la joie sincère. Malheur à celui qui se méprend ! Il faut choisir promptement. Vous regrettez de ce qu'en rentrant dans le fond de votre âme, vous n'y trouvez jamais le contentement ; et qu'avez-vous fait pour éprouver ce sentiment de

paix, qui est presque le bonheur ? Il faut cependant bien peu d'efforts pour y arriver. La satisfaction que vous souhaitez vient toujours de l'idée qu'on rend les autres heureux. Dans la jeunesse, cet espoir nous entraîne à choisir une compagnie ; dans l'âge mûr, il nous entoure de nos enfants. Croyez-moi, André, le bonheur n'est point si difficile à trouver. Je veux vous conduire dans mon modeste asile ; vous en verrez l'image, car rien n'égale la joie d'un retour désiré.

Tout ce que ce digne vieillard me disait adoucissait sans doute mes pensées ; mais, quand j'étais seul, elles étaient encore bien amères. Pourquoi, me disais-je un jour, l'homme que la Providence a le plus favorisé par le climat et par l'industrie est-il celui qui s'exile sans cesse de sa patrie ? heureux habitants de l'Europe, ne savez-vous rien aimer ? J'ai vu l'Indien, exposé aux feux d'un soleil dévorant, dédaigner nos fraîches vallées ; j'ai vu l'Américain demandant aux forêts de quoi soutenir sa pénible existence, et n'ambitionnant point un seul instant l'abondance de nos campagnes ; j'ai entendu les sauvages du Nord soupirer après leurs montagnes de glace, l'Arabe préférer ses déserts aux champs de l'Asie ; loin des lieux qui les virent naître, ils ne savaient rien désirer, et le seul mot qu'ils répétaient, c'était le doux nom de patrie. Quand ils n'étaient point soumis à l'esclavage, c'était l'espoir de rendre plus heureuses leurs familles qui les avaient fait voyager. Pour moi, mon désir avait été d'abord de satisfaire une vaine curiosité ; l'habitude ensuite m'avait en-

traîné : la passion des voyages avait surmonté les autres passions. J'ai tant voulu connaître le monde, que je ne connaissais plus mon pays, me disais-je. Tant d'être pouvaient m'aimer, qu'un seul être depuis mon départ ne m'est point resté attaché. Où les autres voient de l'affection, je n'ai trouvé que de l'indifférence. Je veux changer, il en est temps encore ; et d'ailleurs ne puis-je plus aimer ?

Je disais ces mots, lorsqu'un matelot cria : Terre ! Terre ! quand il s'agit des autres pays, répliqua un jeune voyageur, dis-nous que c'est la France. Mais l'émotion qu'il éprouvait, je l'avais eue tant de fois, qu'alors mon cœur ne parla point, et que mes yeux se tournèrent tristement vers l'horizon. Non dis-je non, je ne suis plus amer ;

J'arrivai enfin au bout de six ans ; et, cette fois, il me sembla que je ne pouvais être trompé par le sort : je m'étais attendu à tout ce que réserve le temps, à tout ce que prépare la vieillesse. Si je songeais à mon père, des larmes baignaient mon visage ; je me rappelais, en frémissant, mon premier retour ; mais, monsieur, comment ma pensée aurait-elle été au-devant d'autres malheurs ? Devais-je craindre pour ceux que la jeunesse rapprochait de moi ? Était-ce parce qu'il existait quelque bonté sur la terre que j'aurais dû frémir en débarquant sur ces rivages ? et six années écoulées pour moi dans les périls devaient-elles moter tout espoir pour ceux qui ne quittaient point leur chaumière ? Il n'avait pas fallu si longtemps à la mort ! Oui, je les vois, encore rassemblés, les habitants du village ;



régléments de police existants ne lui ont pas permis de se relever. Néanmoins est mainte-

tenue continuellement à Bruxelles une commune (club) qui existe encore aujourd'hui et qui fait preuve d'une grande activité et d'une énergie peu commune.

L'association est complètement organisée en Allemagne. On y a des sociétés de paysans et d'ouvriers agricoles, les membres de l'association ont réussi à obtenir sur elles une influence directe et à les mettre, au moins en partie, tout à fait à sa disposition.

On va renouer de la Suisse les relations avec les ouvriers allemands à Besançon et dans les autres localités du Jura.

A Paris, le membre de l'Association qui, jusqu'à présent, a été à la tête de la commune en cette ville, nommé Ewerbeck, a fait connaître qu'il se retirait de l'Association. Il pense qu'il pourra lui rendre plus de services en se livrant exclusivement à la littérature.

Le comité central est, par quelques membres délégués ad hoc, en relation avec le parti révolutionnaire des Français, des Anglais et des Hongrois. Quant aux révolutionnaires français, le parti prolétaire proprement dit, dont Blanqui est le chef, s'est surtout joint à nous.

Le comité central est, par quelques membres délégués ad hoc, en relation avec le parti révolutionnaire des Français, des Anglais et des Hongrois. Quant aux révolutionnaires français, le parti prolétaire proprement dit, dont Blanqui est le chef, s'est surtout joint à nous.

Le comité central est en relation avec le parti le plus avancé de l'émigration hongroise. Ce parti est important, contenant un grand nombre de militaires distingués, qui seront à la disposition de l'Association lors d'une révolution.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 8 NOVEMBRE 1850.

2de Lecture de M. Brownson.

Le Savant Lecteur, résumant ce qu'il avait développé dans sa 1re Lecture, dit qu'il avait fait voir que le Protestantisme, dans sa guerre contre l'Eglise, avait changé sa tactique et qu'il n'attaquait plus le catholicisme précisément comme Religion, mais qu'il tirait ses attaques de ses rapports avec la Civilisation.

Salut Eternel. Mais que considéré au point de vue de la Civilisation et comme moyen de promouvoir la prospérité temporelle des nations et leur bien-être terrestre, il est tout-à-fait inférieur au Protestantisme. Du fait seul que les Protestants se placent aujourd'hui sur un tel terrain, résulte la preuve que leur manière de voir est celle des Juifs charnels.

Néanmoins, M. Brownson consentait volontiers à attaquer les Protestants sur le terrain où ils se sont eux-mêmes placés; il se faisait fort de prouver que le Catholicisme, bien compris, était dépositaire de promesses qui concernent non seulement la présente, mais aussi la vie future.

La Civilisation est le contraire de la Barbarie, et la Barbarie a son siège dans la partie inférieure ou dans la nature animale de l'homme. Son essence consiste dans le domaine de la chair, de nos appétits, de nos penchants naturels, de nos passions sur la raison et la volonté.

La Civilisation qui est l'opposé de la Barbarie, consiste précisément dans le rétablissement et le maintien de l'homme à son état normal, perdu par le péché. La Civilisation est l'état normal, la Barbarie est l'état anormal; et de même que la Barbarie consiste dans la suprématie de la passion, ainsi la Civilisation consiste dans la suprématie de la raison.

pas dans l'ordre matériel, comme on le suppose communément. Ce point a été longuement développé par M. Brownson. Le savant Monsieur a fait voir que la grande méprise de notre siècle consiste à confondre la Civilisation avec le simple développement de l'industrie; et à regarder les filatures de coton, les vaisseaux à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes électriques, comme des démonstrations du progrès de la Civilisation.

La Barbarie consistant dans la domination et la prépondérance des passions, prend son origine dans le péché, et, par conséquent dans les individus: elle vient donc du dedans, et non pas du dehors, comme le rêvent les Socialistes. Il suit de là cette conséquence stricte et immédiate qu'elle ne peut être domptée et que la Civilisation ne peut être développée qu'à l'aide de la religion, qui seule rend l'homme capable de brider ses passions, de se renoncer lui-même, et enfin de soumettre son intelligence et sa volonté à la loi de Dieu.

Mais, comme la chair vit toujours dans l'individu, tant qu'il est sur cette terre; comme chaque, jusqu'à ce qu'il ait jeté sa dépouille mortelle, porte dans son sein la semence de la Barbarie, toujours prête à pousser ses racines et à produire ses fruits, il est clair que la Civilisation ne peut se maintenir que par la présence et l'action constante de la religion à laquelle elle doit son origine.

La raison de ceci est évidente, si l'on réfléchit à ce fait que, quand nous sommes abandonnés aux seules ressources de la nature, la passion est toujours sûre d'avoir la prépondérance. Dans l'état dégradé où nous sommes tombés, le mal l'emporte naturellement sur le bien, et le bien ne peut l'emporter sur le mal que par l'action et l'intervention surnaturelle de Dieu, et cette action et cette intervention s'exerce par le moyen de la religion.

M. Brownson a donné, aux jours marqués, ses 3e et 4e Lectures. Nous en effirons l'analyse dans nos numéros de la semaine prochaine. Hier soir, le savant Monsieur annonça à son auditoire que, cédant à de pressantes sollicitations, il donnerait une 4e Lecture mardi prochain.

Le Rév. M. Pinsonneault est de retour depuis hier, de Toronto où il était allé il y a quelques semaines, à la suite de Mgr. de Charbonnel.

On lit dans le Canadien: M. le grand-vicaire BAILLARGEON, le 7 octobre (date de sa dernière lettre), était de retour de Naples depuis le 23 septembre. Ce voyage n'avait pas amélioré sa santé, mais un travail assidu, dit-il, et un régime sévère, qui ressemblait beaucoup à son ancien régime de Québec, lui avaient été très-favorables.

Le Tr. Rév. Dr. Strachan, Evêque Protestant de Toronto, est de retour de son voyage en Angleterre. On dit qu'il a obtenu environ £16,000 pour l'aider à ériger une Université à Toronto.

Il est infiniment regrettable d'apprendre que des dommages considérables l'ont été causés à l'établissement d'un distillateur de St. Hyacinthe, par quelques partisans outrés et bien mal avisés de la tempérance. Les voies de fait ne sont pas dignes de citoyens qui se respectent.

L'acte de destruction qui vient de se commettre à St. Hyacinthe rappelle douloureusement (il en est une contre-façon) les actes de ces hommes sans morale et sans principes qui ont incendié la maison du Parlement à Montréal, en 1849.

P. O. Démaray, écrivain, vient d'être admis à la profession d'Avocat.

Les lecteurs verront par nos annonces que H. L. Langevin, Ecrivain, dont nous annonçames il y a quelques semaines, l'admission à la pratique du Barreau, se décide à exercer la profession à Montréal. Nous souhaitons à ce Monsieur succès et nombreuse clientèle.

Le Pilot annonce que M. J. G. Barthe a été démis de son office de Greffier de la Cour d'Appel.

CANAL DE CORNWALL.—On espère que les travaux considérables qu'a nécessités l'accident récent arrivé à la chaussée de ce canal, seront terminés vers le 14 du courant. Quatre cents hommes et cent chevaux sont employés à ces travaux jour et nuit.

L'Esclavage aux Etats-Unis.

On s'épuiserait vainement en conjectures sur la grandeur des résultats que peut entraîner pour l'avenir des Etats-Unis l'irritation générale produite par la loi récente sur les esclaves fugitifs au sein de la nation américaine. Mais l'effervescence populaire dans les Etats du nord aussi bien que dans ceux du sud, continue de se manifester à l'unisson des philippiques des journaux qui, dans des sens opposés, prennent respectivement part et à ce conflit et aux perturbations sociales qu'il amène.

La loi dont nous nous occupons est ce même bill de compromis qui, comme l'indique assez ce titre, avait pour but la pacification des partis et le ralliement des opinions à un aplaniissement des difficultés longtemps suscitées par l'épineuse question de l'esclavage. Malheureusement ce plan est encore loin de sa réalisation.

Une des conséquences immédiates de la loi dont il s'agit est l'addition à l'état de Texas d'une portion de territoire d'esclaves de 25,000 milles en étendue. En outre, l'Etat de Nouveau-Mexique et le territoire d'Utah, qui en est voisin, ont été, grâce à elle, admis comme Etats de l'Union, sans application à leur égard du proviso Wilmot qui les eût mis en droit de permettre l'esclavage ou de le proscrire dans leurs propres limites.

J'ai souvent entendu proposer ce moyen pour parvenir à l'affranchissement général; mais ici combien d'obstacles se présentent! D'abord le point de départ est vicieux; en effet, les Etats-Unis n'ont, il est vrai, plus de dette publique à payer; mais, en même temps qu'ils se sont libérés, ils ont réduit considérablement l'impôt qui était la source de leurs revenus. Il est donc inexact de dire que le gouvernement fédéral reçoit annuellement quatre-vingt-cinq millions, qu'il pourrait appliquer au rachat des négres.

Mais supposons qu'en effet cette somme (1) V. National Calendar, 1833, v. Public revenues and expenditures. (N. de l'Auteur.)

la capture des fugitifs; oblige les fonctionnaires de l'autorité fédérale de les appréhender et de les réintégrer dans le domaine de leurs maîtres; rétribue ces officiers pour leur vigilance à s'acquitter de ce devoir; et met en péril la liberté de tout résident des Etats-Unis assez malheureux pour avoir hérité de la culture qui rend esclave.

Jugée au point de vue de cet inaltérable sentiment qui parle au cœur de tous les hommes pour leur frère envisager les peuples de tous les climats comme les membres d'une seule et même grande famille, la loi sur les esclaves fugitifs semble à bon droit considérée comme imprimant une tache à la nation libre et civilisée qui y a eu recours. On peut s'étonner avec fondement que dans un temps où l'Angleterre, ligaturée avec le Brésil et l'Espagne pour l'abolition définitive de la traite des noirs sur toute la surface du globe, adopte d'énergiques mesures pour assurer ce bienfait à l'humanité, il puisse exister dans une république, qui se proclame elle-même le modèle des libertés populaires et veut y convier les peuples, une perpétuelle servitude au préjudice de quelques milliers d'hommes que le fameux Acte d'indépendance n'a cependant pas retranchés du catalogue des humains, qu'elle n'a pas exceptés des droits à la justice commune.

Il faut l'avouer cependant, l'abolition de l'esclavage est et demeure un difficile problème à résoudre: si, d'un côté, l'humanité, la raison et la justice élèvent leur voix puissante, de l'autre, mille obstacles dans l'exécution des moyens, mille inconvénients dans leurs conséquences, se présentent à l'esprit, et le jettent dans la perplexité lors même qu'une difficulté très sérieuse pourrait être facilement vaincue, nous voulons dire la résistance des citoyens du Sud à l'acte de l'émancipation. Ecoutez quelques-unes des objections qu'oppose un publiciste éminent, Gustavo de Beaumont, à la possibilité politique d'un affranchissement des esclaves de l'Union:

Supposez, dit-il, le principe de l'abolition admis, quel sera le moyen d'exécution?

Ces deux systèmes se présentent: affranchir dès à présent tous les esclaves; ou bien abolir seulement en principe l'esclavage, et déclarer libres les enfants à naître des négres. Dans le premier cas, l'esclavage disparaît aussitôt, et le jour où la loi est rendue, il n'y a plus dans la société américaine que des hommes libres. Dans le second, le présent est conservé; ceux qui sont esclaves restent tels; l'avenir seul est atteint; on travaille pour les générations suivantes.

Ces deux systèmes, assez simples l'un et l'autre dans leur théorie, rencontrent dans l'exécution des difficultés qui leur sont communes. D'abord, pour déclarer libres les esclaves ou leurs descendants, l'équité exige que le gouvernement en paie le prix à leurs possesseurs; l'indemnité est la première condition de l'affranchissement, puisque l'esclave est la propriété du maître. Maintenant, comment opérer ce rachat? Le gouvernement américain se trouve, dit-on, pour l'effectuer, dans la situation la plus favorable; car la dette publique des Etats-Unis est éteinte; or, les revenus du gouvernement fédéral sont annuellement de cent cinquante-neuf millions de francs. Sur cette somme, soixante-quatorze millions sont absorbés par les dépenses de l'Administration fédérale; restent donc quatre-vingt-cinq millions qui, précédemment, étaient consacrés à l'extinction de la dette publique, et qui maintenant, pourraient être employés au rachat des négres esclaves. (1)

Maintenant, comment opérer ce rachat? Le gouvernement américain se trouve, dit-on, pour l'effectuer, dans la situation la plus favorable; car la dette publique des Etats-Unis est éteinte; or, les revenus du gouvernement fédéral sont annuellement de cent cinquante-neuf millions de francs. Sur cette somme, soixante-quatorze millions sont absorbés par les dépenses de l'Administration fédérale; restent donc quatre-vingt-cinq millions qui, précédemment, étaient consacrés à l'extinction de la dette publique, et qui maintenant, pourraient être employés au rachat des négres esclaves. (1)

Mais supposons qu'en effet cette somme (1) V. National Calendar, 1833, v. Public revenues and expenditures. (N. de l'Auteur.)

Je les entends, ces chants lugubres: ce n'était pourtant qu'un soupir. Depuis deux ans, on venait prier en ce lieu... Quand je vis sur cette bruyère passer lentement ses parents et ses amis, je pensai à son vieux père, et je priai, moi-même; il avait été peut-être injuste, je priai! Vous vous le rappelez sans doute, Jacques; je m'approchai de vous, qui suiviez aussi ses amis... O Marie! il y a des choses qu'on a ressenties, et que l'on ne peut dire. Vous savez ce que j'éprouvais pendant que vous parliez... O Jacques! pourquoi ne me laissiez-vous point mourir?

Hélas! vous étiez rempli de pitié pour moi, et votre chaudière me fut ouverte. Vous évitiez de me parler de Marie; mais, sans le vouloir, combien vous redoubliez ma peine en m'offrant la vue de ce bonheur que je n'étais point mérité!

Je n'oublierai jamais que c'était au temps où vous veniez de marier votre fils; votre vénérable père lui parlait, et votre famille heureuse nous entourait en prêtant une oreille attentive; André, me dites-vous en me prenant la main, écoutez-le. Pour nous, l'entendre, c'est le plus grand des biens; si nous avions des chagrins, sa voix les éloignerait; quand nous sommes heureux, et qu'il parle, notre bonheur augmente.

On m'a dit le vieillard, le chagrin habite rarement cette cabane, parce que chacun de nous rend plus léger le fardeau qui pèse sur tous les autres. Le mal qui se partage est déjà bien diminué; il en est tout différemment du bien, il n'est jamais mieux senti

que quand il descend chez toute une famille. Pierre, continua-t-il en s'adressant au jeune homme, tu viens de doubler ton existence. Les tiens te donneront une part de leur bonheur; il faudra rendre les tiens heureux. O mon enfant! l'école du bien est sous ce chaume, près de ce vieux foyer. Tu n'y as pas entendu un soupir qui ne fût partagé, une larme n'a point coulé qu'une main amie n'ait pris soin de l'essuyer, et ces pleurs, jamais l'orgueil ne les a fait répandre; c'est que le cœur était brisé par la perte d'un fils ou d'une mère; alors même qu'on les pleurait, on emportait l'idée qu'un jour de goûter un bonheur éternel, ils tourneraient encore un regard vers ce séjour de tranquillité.

Mais combien plus souvent n'as-tu pas entendu notre joie éclater seulement parce que nous étions réunis? Combien de fois ne l'as-tu pas vu augmenter quand un convive ami se réunissait à la famille? Ces fêtes-là se sont renouvelées tous les jours de la vie; c'est bien rarement que les pleurs les ont redoublées. O mon enfant! ce bonheur vient de ce que nous n'avons point quitté notre chaudière; et il augmentera, parce que ta chaudière sera près de la nôtre.

Emu par ce spectacle, je voulus encore goûter un instant du bonheur. J'allai voir ma sœur, j'embrassai mon vieux père; j'es-sayai de leur cacher ce qui se passait dans mon cœur; j'osai les interroger sur Marie. Ils prirent ma résignation pour de la tranquillité; ils ne me cachèrent rien, et je n'ai rien oublié.

Quand elle vit sa fin prochaine, elle envoyait prier ma sœur de venir la voir; et, quoique ma sœur sentit elle-même que sa santé s'affaiblissait, elle entreprit ce voyage pour consoler cette ancienne compagne de son enfance. Marie ne lui fit point le récit de ses maux, car elle ne savait jamais affliger; mais un soir que ses souffrances augmentaient, elle lui parla ainsi:

Ma bonne Elisabeth, je ne désire point de mourir comme on le croit ici; car notre cœur est bien faible, et la vie, avec ses chagrins, apporte avec elle un baume... c'est l'espoir... On croit toujours que les temps heureux que l'on a passés peuvent revenir; c'est la folie de ceux qui ont aimé... Un seul instant de leurs anciennes joies leur feraient oublier leurs chagrins; ils ne peuvent imaginer que tout a changé, hormis une seule idée du fond de leur cœur, et que cette idée les trompera toujours... Votre frère, puisque je ne puis empêcher d'en parler, votre frère ne revient point; et moi, qui n'ai jamais quitté ces lieux, il me faut songer à un départ qui n'a point de retour... Dites-lui donc, oh dites-lui à lui seul, que j'ai été visiter le verger de votre ferme; qu'il est bien triste maintenant, et que cependant il m'a rappelé notre enfance.

Quelques jours après, le mal augmenta; ma sœur resta auprès d'elle; mais je n'étais plus l'objet de leurs conversations; il y a des choses que le cœur éprouve et qui se comprennent malgré le silence; en parler, c'est faire saigner la plaie; tout le monde n'a

point ce courage, quoique, souvent il soit salutaire. Jamais mon nom n'était prononcé.

Mais le cinquième jour, vers le soir, Marie voulut contempler la mer, et ses regards suivirent encore les voiles qui paraissaient dans le lointain. Encore un jour, dit-elle, et peut-être que ces bâtiments entreraient dans le port; peut-être! Elisabeth, un jour seulement! La nuit vint; pour elle il n'y eut plus de jour.

Oh! ma sœur m'a dit encore d'autres paroles, mais elles se mêlèrent aux prières d'un ange; moi, je ne saurais les répéter.

Ma sœur m'a dit qu'elle osa aller la voir quand la vie eut cessé, et que, sur son visage, une lueur d'espérance, plus douce que celle de la terre, se mêlait aux traces de la douleur... Ce triste récit, combien de fois me le suis-je répété! Ses dernières paroles, j'aurais voulu sans cesse les entendre; et, pour goûter un instant de plaisir, j'eus le courage de cacher ce qui se passait au fond de mon cœur. J'allais interroger ses amis, ses vieux parents. Heureux celui qui ne doit point se contraindre! Si douleur est vive, mais elle peut s'apaiser; plus elle est légitime, plus elle trouve de consolations. Je renfermai tout au dedans de moi; le fer entra lentement, et me fit une plaie que rien ne peut guérir!

Tei sarrêta... ses regards seuls parlèrent. Ses compagnons n'osèrent l'interroger; ils gardèrent longtemps un profond silence; enfin Jacques le rompit.

M. André, lui dit-il, je ne suis qu'un pauvre berger, et mes conseils ne sont pas toujours suivis; mais dans le repos nous réfléchissons,

et souvent j'ai pensé à vous. A l'heure où je quitte la bruyère, je vous vois marchant de ce côté. Que va-t-il chercher là? me dis-je; pourquoi se plaint-il dans sa tristesse? et pourquoi, m'essaie-t-il point de la dissiper? Ma vieille mère est morte, ma femme l'a suivie; je n'ose entrer dans ce cimetière, et lui, il ne le quitte jamais. Il ne faut pas augmenter sa peine. M. André, les voyages vous ont été malheureux; mais maintenant ils vous consoleraient, si vous m'écoutez; votre chagrin pourrait se guérir.

Il a raison, continua M. de L., qui, pendant ce récit, avait plus d'une fois essuyé ses yeux humides de larmes; il a raison. Voyagez ou venez parmi nous, M. André, vous trouverez des amis; mais fuyez ces lieux, où vous consume le chagrin.

Mon Dieu! mon Dieu! dit le marin, il n'y a pas que de la douleur dans mon âme! Je manque de ces affections qui accompagnent l'homme au déclin de ses jours. Il faut user la douleur, monsieur; plutôt que de la distraire; ce qu'on oublie au milieu de ce monde, on le retrouve dans une solitude à laquelle on ne s'est point accoutumé; tel est le malheureux que l'opium engourdit; et qui ne peut plus goûter le sommeil que la nature doit nous donner.

(A continuer.)

On ritait souvent de l'homme le plus actif, si l'on savait pour quelles bagatelles il s'agit.



est à sa disposition, et voyons s'il est possible d'espérer qu'il en fera l'usage qu'on propose.

"Il y avait aux Etats-Unis, lors du dernier recensement de la population, fait en 1830, deux millions neuf mille esclaves; or, en supposant qu'il faille réduire à cent dollars la valeur moyenne de chaque nègre, à raison des femmes, des enfants et des vieillards, le rachat fait à ce prix de deux millions neuf mille esclaves coûterait plus d'un milliard de francs (1)."

"Un drame sanglant se passa dernièrement au Kentucky. William Ringo, du comté de Fleming, ayant eu une altercation avec M., son beau-frère, l'étendit mort sur le carreau d'un coup de fusil. La mère de l'assassin s'étant récriée contre ce méfait, le monstre déchargea sur elle deux autres coups de feu dont elle mourut le lendemain. Sa sœur, épouse de celui qu'il venait de tuer, se mit en devoir de fuir, mais le féroce meurtrier tira sur elle, et la blessa à la cuisse. Il chercha aussitôt à fuir, mais des voisins s'étant mis à sa poursuite, le retrouvèrent près d'une maison du quartier. A la vue de la bande qui s'avancait, il pénétra dans la maison. On le somma d'en sortir, et de se rendre; il s'y refusa; et, comme il allait tirer un pistolet, le regard dans l'abdomen un coup de feu tiré par l'un des assaillants. Il tira alors in-même et la balle en atteignit l'un à l'épaule. Ce dernier riposta aussitôt et tua rapide le tigre altéré de sang. Les acteurs dans cette tragédie presque sans exemple se livrèrent aux autorités, et furent ensuite relâchés après un examen qui mit au jour les détails que nous venons de raconter.

"On voit que l'étendue et la durée du sacrifice pécuniaire que le gouvernement des Etats-Unis aurait à s'imposer ne peuvent se comparer qu'à son peu d'efficacité. Croit-on que le gouvernement américain entreprenne jamais une semblable tâche à l'aide d'un pareil moyen?"

"Je ne sais si un peuple qui se gouverne lui-même fera jamais un sacrifice aussi énorme sans une nécessité urgente. Les masses habiles et puissantes pour guérir les maux présents qu'elles sentent, ont peu de prévoyance pour les malheurs à venir. L'esclavage, qui peut, à la vérité, devenir un jour, pour toute l'Union, une cause de trouble et d'ébranlement, n'affecte actuellement et d'une manière sensible qu'une partie des Etats-Unis, le Sud; or, comment admettre que les pays du Nord qui, en ce moment ne souffrent point de l'esclavage, iront, dans l'intérêt des contrées méridionales, et par une vague prévision de périls incertains et à venir, consacrer au rachat des esclaves du Sud des sommes considérables dont l'emploi, fait au profit de tous, peut leur procurer des avantages actuels et immédiats. Je crois qu'espérer du gouvernement fédéral des Etats-Unis un pareil sacrifice, c'est méconnaître les règles de l'intérêt personnel, et ne tenir aucun compte ni du caractère américain, ni des principes d'après lesquels on procède à l'émancipation.

"Mais l'obstacle qui résulte du prix exorbitant du rachat n'est pas le seul. "Supposons que cette difficulté soit vaincue. Les nègres étant affranchis, que deviendront-ils? se berneront-ils à briser leurs fers; les laissera-t-on libres à côté de leurs maîtres? Mais si les esclaves et les tyrans de la veille se trouvent face à face avec des forces à peu près égales, ne doit-on pas craindre de funestes collisions?"

"On voit que ce n'est pas assez de racheter les nègres, mais qu'il faut encore, après leur affranchissement, trouver un moyen de les faire disparaître de la société où ils étaient esclaves. A cet égard deux systèmes ont été proposés. Le premier est celui de Jefferson (3), qui voudrait qu'après avoir aboli l'esclavage on assignât aux nègres une portion du territoire américain, où ils vivraient séparés des blancs. On est frappé tout d'abord de ce qu'un pareil système renferme de vicieux et d'impolitique. Sa conséquence immédiate serait d'établir sur le sol des Etats-Unis deux sociétés distinctes, composées de deux races qui se haïssent secrètement et dont l'imitation serait désormais avouée; ce serait créer une nation voisine et ennemie pour les Etats-Unis, qui ont le bonheur de n'avoir ni ennemis ni voisins.

"Mais, depuis que Jefferson a indiqué ce mode étrange, le séparé des nègres des blancs, un autre moyen a été trouvé, auquel on ne peut reprocher les mêmes inconvénients. "Une colonie de nègres affranchis a été fondée à Liberia sur la côte d'Afrique (6) de degré de latitude nord (4). Des sociétés philanthropiques se sont formées pour l'établissement, la surveillance et l'entretien de cette colonie qui déjà prospère. Au commencement de l'année 1843, elle contenait trois mille habitants, tous nègres libres et affranchis, émigrés des Etats-Unis.

"Certes, si l'affranchissement universel des noirs était possible et qu'on pût les transporter tous à Liberia, ce serait un bien sans aucun mélange de mal. Mais le transport des affranchis, d'Amérique en Afrique, pourrait-il jamais s'exécuter sur un vaste plan? Outre les frais de rachat que je suppose convertis, ceux de transport seraient seuls considérables; on a reconnu que, pour chaque nègre ainsi transporté, il en coûte 30 dollars (160 fr.), ce qui, pour 2 millions de nègres, fait une somme de 318 millions de francs à ajouter aux 1,200 millions précédents. Ainsi, à mesure qu'on pénétré dans le fond de la question, on marche d'obstacle en obstacle.

le gouvernement de l'Union serait prêt à faire pour l'affranchissement des nègres du Sud, l'immense sacrifice que j'ai indiqué, sans que les Etats du Nord, peu intéressés, quant à présent, dans la question, s'y opposassent; j'ai même encore qu'il existe un moyen pratique de transporter la population affranchie hors du territoire américain; ces obstacles levés, il resterait encore à vaincre le plus grave de tous; je veux parler de la volonté des Etats du Sud, au sein desquels sont les esclaves."

"On attribue à un Anglais du nom de Wylid l'idée de construire un immense globe de verre de 50 pieds de diamètre, sur la surface intérieure duquel sera peinte avec soin une carte-monde complète; il contiendrait en outre des galeries qui procureraient aux visiteurs la facilité de voyager autour du monde et d'en parcourir chaque pays sur le tracé qui en sera fait. Cette pièce singulière doit figurer à la grande exposition industrielle de Londres.

"ARRIVÉE DU WASHINGTON. Le Steamer Washington, parti de Southampton le 20 octobre est arrivé à New-York après une traversée de 14 jours et quelques heures. Cet arrivage donne des nouvelles seulement d'un jour: les dates d'Angleterre sont du 20; celle de Paris et du Havre du 18 au soir.

FRANCE. — La question du moment en France était toujours l'article que le Constitutionnel avait dirigé contre la commission de permanence et que le Moniteur avait reproduit en lui donnant ainsi une sorte de sanction officielle.

ALLEMAGNE. — La modification ministérielle qui s'est opérée dans l'électorat de Hesse-Cassel pourrait bien avoir des conséquences plus graves qu'on ne le croyait au premier abord; elle semble devoir tourner au profit de la cause populaire. Le nouveau ministre aurait exigé, dit-on, pour prix de son concours, un changement complet dans le système politique du gouvernement; l'électorat n'était que médiocrement disposé à y consentir, mais il pourrait bien encore être obligé de céder. L'impopularité d'Hasenpflug augmente chaque jour; et l'on pense qu'il sera obligé d'abandonner tout-à fait la partie.

La question fédérale préoccupe toujours, en Allemagne, l'opinion publique, aussi bien que les cabinets. La présence de l'empereur de Russie à Varsovie pèse sans doute d'un grand poids dans la solution qui se prépare. Le czar penche, on le sait, fortement du côté de l'Autriche, et c'est sans doute pour neutraliser autant que possible cette tendance, que le comte de Brandenburg s'est mis en route pour la Pologne.

La situation n'a subi aucun changement dans le Holstein; seulement, les deux armées sont toujours sur le qui-vive. Un détachement appartenant à l'un des postes avancés des Holsteinois a été surpris, dans la nuit du 14 au 15 octobre, par une patrouille de Danois: un officier et vingt-cinq hommes qu'il commandait ont été faits prisonniers.

Le Rev. M. Faucher et le "Montreal Witness." Nous publions plus loin une seconde lettre du Rev. M. Faucher, au sujet du Colporteur Solandt et du Montreal Witness. Ce dernier journal avait prétendu faire accorder la première lettre de M. Faucher avec la naïve anecdote du Colporteur. Mais le document que nous publions aujourd'hui contient un démenti si formel de toutes les circonstances relatées par cet individu, qu'il n'est plus possible au M. Witness de tergiverser. Bien on prit au M. Witness de prévenir l'issue de l'affaire et de faire apologie à M. Faucher, comme il l'a fait dans sa feuille de lundi dernier. Le Colporteur Solandt est arrivé en ville et a confessé sa faute à M. l'Ed. du M. Witness. Il a calomnié M. Faucher. Le Prêtre dont il a prétendu parler est un certain "Monsieur" dont il ne donne pas le nom, mais qui officiait dans le temple à Sommerset. De cette manière, il y a moins à craindre un nouveau démenti. Mais nous pensons que les lecteurs sauront désormais à quoi s'en tenir sur la vérité des Colporteurs et sur les stupides récits dont ils ornent les Colonnes du Missionary Record — bien digne, au reste, de reproduire de telles inepties.

CORRESPONDANCE.

(Du True Witness) Lotbinière le 30 octobre 1850.

Monsieur le Rédacteur du True Witness, Puisque le Witness de Montréal persiste à maintenir, son accusation contre moi, et prétend qu'il y a équivoque dans la lettre que j'ai en l'honneur de vous adresser le 16 courant, parce que, dit-il, je ne parle pas du Soldat Rouge, voici une réponse qui devra paraître claire et suffisante.

Je déclare que je n'ai jamais mis le pied en un lieu appelé Soldat-Rouge, ni le printemps dernier, ni en aucun temps de ma vie. Je déclare que l'histoire des sacrements administrés à tout le monde, et d'une femme avec son enfant nouveau né est fautive, et je défie le Witness et ses correspondants colporteurs d'en prouver la plus petite partie.

G. E. CLERK Ed. FAUCHER Ptre.

TRIBUNAUX. Cour Supérieure.

Montréal, jeudi 7 novembre 1850. A. BEATTY vs. J. DOODY.

Il s'agissait d'une plainte en séduction, en déclaration de paternité et en réclamation de dommages. Le procès s'instruisit devant un jury canadien. La demanderesse produisit une preuve satisfaisante, dont la force s'accrut encore du refus de répondre qu'opposa le défendeur à des interrogations sur faits et articles, qui tenaient à vérifier les faits à sa charge et particulièrement une lettre qu'il avait autorisé quelqu'un d'écrire à la demanderesse et qui avait rapport à ses relations avec elle au sujet de l'enfant qu'il était question de pourvoir de la subsistance. Le défendeur combattit néanmoins cette preuve et s'efforça d'établir que la conduite générale de la demanderesse avait été de nature à lui enlever tout recours personnel en dommages. Il y eut à cet égard de la procédure une audition de témoins en reproche contre ceux du défendeur; ce qui atténua considérablement la déposition de ceux-ci. Enfin, l'honorable Juge Vanfelson résumant l'enquête, en fit une exposé lucide et expliqua dans le cours d'une charge brillante au jury, les principes de droit dont cette cause exigeait l'application. Les citations auxquelles il s'attacha furent tirées du Traité de la séduction, par Fournel. Il parut ressortir de cette charge une présomption de la culpabilité du défendeur sur les points qu'embrassait la demande. Le jury se retira, et, après délibération d'à peu près une demi-heure, entra dans la salle d'audience et rendit un verdict conforme en condamnant le défendeur à 24 pour arrangés de la pension de l'enfant, à 25 pour frais encourus par la demanderesse, et 23 pour tout dommage, avec les dépens du procès.

Pour la demanderesse: MM. Gagy et Holmes. Pour le défendeur: MM. Carter et Dumas.

COUR CRIMINELLE DE MONTREAL.

Le rapport qui suit n'a trait qu'aux plus remarquables d'entre les procès criminels instruits devant ce tribunal durant la session qui vient de fuir. Isaac Parly, matelot, a été convaincu de vol de grand chemin sur preuve des faits dont voici la substance. Un individu du nom de McFee passant le soir du 28 septembre, dans une ruelle sombre en arrière de la rue des Commissaires, fut assilli par trois hommes au nombre desquels était l'accusé. Ils terrassèrent McFee, et lui volèrent un billet de banque de cinq piastres et quelque autre argent. McFee se rendit au dépôt de la police et rapporta ce qui venait de lui arriver. Le sergent McCormick accompagné de deux autres agents de police se rendit sur le lieu de la scène et y trouva les trois délinquants que McFee reconnut et désigna. L'accusé demanda alors à McFee pourquoi il était venu, et "s'il n'en avait pas en assez déjà." Le sergent arrêta de suite l'accusé qui opposa beaucoup de résistance. Ses deux complices prirent la fuite. L'avocat de Parly ne présenta aucune défense. Le jury, après une courte délibération rendit un verdict de "coupable." M. le juge Aylwin prononça la sentence en ces termes: "Isaac Parly, le crime dont vous avez été convaincu est d'une nature tellement grave, qu'il devient nécessaire que cette cour porte une sentence propre à frapper de terreur tous ceux qui, comme vous, au lieu de se procurer une existence honnête, rôdent aux coins des rues de la ville et dans les carrefours, cherchant à ravir à autrui ses gains légitimes, par la force ou par la ruse. La manière dont le crime a été commis, considérée dans l'ensemble, l'heure, le lieu, cette lâche attaque de trois contre un, tout contribue à le rendre plus atroce. Vos complices se sont malheureusement soustraits à la justice, il est à espérer que c'est la dernière fois que de tels hommes échapperont ainsi. Dans tous les cas, vous devez servir d'exemple qui puisse empêcher d'autres de se porter à une aussi détestable offense. La cour rend contre vous cette sentence, que vous serez enfermé pendant quatorze années dans le pénitencier provincial."

L'accusé porta d'un air respectueux sa main à son front, et dit: "He! bien, mon seigneur, je suis entièrement innocent de ce crime." Il est un bel homme et a les apparences de la franchise. On l'entendit sangloter après la sentence. James Fleming est comparu sous accusation de meurtre. Plusieurs témoins établissent les circonstances dans lesquelles a été commis le crime. Le soir du 12 juillet 1849,

Francis Murray, Timothy Clunan et Mary McCormick, étant à converser au coin de la rue Wellington, furent apostrophés par l'accusé qu'ils avaient vu peu de moments auparavant, s'entretenir avec quelqu'un à la porte de la maison Chaput. L'accusé leur demanda: "Qui a traversé le premier la rivière de Boyne, de William ou de George? — Je pense que ce fut William — Longtemps puisse-t-il vivre!" Murray lui répondit: "Gardez cela en vous-même, nous n'y avons rien gagné." L'accusé reprit: "William fut un meilleur homme que St. Pierre — au diable le saint! — Le nommé Clunan ajouta: "le diable a emporté William." L'accusé dit alors qu'il croyait qu'on voulait se battre, et coudoya Clunan qui reprit en disant: "non, il ne l'a pas fait." Fleming (l'accusé) dit en ce moment qu'il pourrait les battre tous deux, et s'éloigna en murmurant quelques mots qui choquèrent Clunan. Celui-ci dit à l'accusé: "va-t-en Fleming. — Je ne veux aucunement avoir affaire à toi." Clunan et Murray s'arrêtèrent à la porte, et Mary McCormick les quitta. Ils entendirent briser des vitres. Ils s'éloignèrent du coin de la rue dans l'intention de retourner à leurs demeures; et leur fait en s'en allant, passer devant la maison de Fleming. Quand il y furent, Clunan dit: "le voici derrière son comptoir." L'accusé sortit de sa maison, et ils étaient à la distance de trois ou quatre verges, qu'il leur dit: "Je suppose que vous avez maintenant vos pistolets. — Je vous donnerai chance d'en faire usage — mes doigts sont aussi souples que les vôtres." Clunan répondit: "Je ne porte pas de pistolets." L'accusé lâcha-dessus l'arme d'un fusil avec le canon duquel il poussa Clunan en-dehors du pavé, et tira. Clunan fit quelques pas en courant et tomba. Murray le releva, et entendit le sang bouillonner dans le gosier de la victime. Il alla à la recherche d'un médecin, et rencontra le docteur Nelson qui vint au secours de Clunan dans l'intervalle de dix minutes après qu'il fut tombé. Le coup fut, l'accusé retourna chez lui. Cet exposé est la substance de l'enquête de la part de la couronne. Les témoins de la défense prouvèrent que le soir même la maison de Fleming avait été assaillie. L'accusé, habilement défendu par M. Johnson, a néanmoins été trouvé coupable d'homicide involontaire (manslaughter).

Joseph Charlton, accusé du meurtre de sa femme à Sorel. — Un dimanche matin, Charlton se prit de querelle avec sa femme, qui le frappa au visage. Il la poursuivit et la frappa à son tour; la femme dit alors à son mari: "viens voler, si je pouvais trouver un bâton, je le ferais sortir." Elle saisit après cela un couteau et en menaça l'accusé qui l'empoigna à la gorge et, la frappant à une ou deux reprises, lui dit qu'il allait lui montrer à faire encore usage du couteau. La femme se laissa tomber la tête sur un lit. Quelques minutes après, l'écume lui sortit de la bouche, on fit venir un médecin. Elle mourut cependant. Le jury a déclaré Charlton "non coupable."

Joachim Legault, dénoncé pour assaut avec intention de viol, a été déclaré coupable d'assaut ordinaire.

William Shotts, soldat du XXe régiment de la garnison, a subi son procès sur accusation du meurtre de Peter Cubis, autre soldat du même régiment.

Le 17 juin dernier au soir, Shotts tira un couteau de dessous ses habits et en frappa Cubis qui était assis près d'une table et contait avec Healy et Richardson. Il paraît que dans le moment Cubis ne parlait pas à Shotts, si ce n'est qu'il dit à ce dernier de se coucher dans son lit. Le sang coula de sa blessure et jaillit sur le lit où était couché Thomas Martin, l'un des témoins à charge, qui se trouvait à la distance d'une verge du lieu de la scène. So sentant frappé, Cubis porta les mains à son cou en s'écriant: "Mon Dieu! je suis un homme mort!" Il était neuf heures et demie du soir. La victime de ce meurtre Peter Cubis, était un jeune homme plein de santé. Le couteau dont fit usage le meurtrier était semblable à ceux dont se servent les cordonniers, et emmanché en bois. Ce couteau a été exhibé à la cour et au jury; il était ébréché à la pointe et encore taché de sang. Cubis succomba depuis à sa blessure.

Outre ces particularités qui ont été bien établies au procès, il a été aussi prouvé que Shotts, avant la commission de cet assassinat, avait déclaré son intention de faire quelque coup de désespoir afin, disait-il, d'être congédié de service.

La défense ne contredit pas ces faits, mais les imputa entièrement à l'état d'hallucination mentale que subissait l'accusé. Il fut prouvé que déjà Shotts avait été confiné pour cause de démence. Un témoin, le Dr. J. Fraser, dit cependant qu'il avait considéré Shotts comme capable de raisonnement et ayant la conscience de ses actes dans ses intervalles lucides: Plusieurs témoins établissent cependant qu'à l'époque où le meurtre fut commis, Shotts jouissait de la plénitude de ses facultés mentales.

Le jury ayant rendu un verdict de "coupable" le 24 octobre, le juge Aylwin, après la proclamation d'usage en pareil cas, prononça contre Shotts la sentence de mort en ces termes: "William Shotts, — Il est pénible de voir un homme couvert de cet uniforme que vous portez, réduit à la position ignominieuse où vous êtes en ce moment. S'il en est parmi les sujets de Sa Majesté qui soient obligés à une conduite paisible et aient sujet d'être contents de leur état, ce sont ceux qui vivent dans le service auquel vous êtes engagé. Quelque peu attrayant qu'il puisse vous paraître votre sort, comparé à celui des autres membres de la société, vous en seriez été reconnaissant envers le noble pays qui vous a procuré tant de moyens de bonheur. Aucun grade n'est refusé à l'espérance du bon soldat, et sa profession est certainement honorable puisque la sûreté de

chacun des sujets de la Reine, leurs biens, leurs vies, et la sécurité de l'empire même reposent sur le soldat. Il est placé au-dessus des soucis et des besoins, et ne cesse en aucun temps d'être l'objet de la sollicitude attentive de ses supérieurs qui, eux, répondent de son bien-être. Telle est la condition du soldat qui remplit ses devoirs; quant à vous, cependant, la preuve a démontré que vous avez failli à chacun de vos devoirs de soldat. Vous avez le caractère d'un méchant homme, car celui qui fait mal son devoir dans son régiment, annonce qu'il ne serait pas un meilleur citoyen.

"Déjà vous avez été cité devant des tribunaux militaires, sans graves résultats. Vous avez proféré des menaces que, dans le même temps, vous croyiez peut-être n'avoir pas l'occasion de mettre à effet. Vous êtes maintenant ici un exemple vivant du danger de se servir d'un langage violent lorsqu'il est question de la vie des autres. Vous êtes convaincu de meurtre. Votre défenseur s'est efforcé d'établir que vous agissiez sous l'empire de la folie, afin de vous épargner un châtement. Si ce châtement vous attend aujourd'hui, vous le devez peut-être aux expédients auxquels vous avez eu recours pour vous soustraire au pénitencier — expédients qu'emploient quelquefois les soldats lâches et les matelots qui veulent s'exempter du travail qu'ils doivent faire.

"Si, précédemment, vous avez pu tromper les tribunaux militaires, sachez qu'en cette occasion vous n'avez pas eu cet avantage. Avant de prononcer la sentence de cette Cour, je crois convenable, comme homme, de vous engager à réfléchir sur votre vie passée, à considérer, si vous ne l'avez pas encore fait, que l'existence d'ici-bas est nécessairement bornée. Devant nous est une éternité grande, inconnue, où vous aurez à paraître devant un tribunal dont le juge pourra vous condamner, non à la mort que l'homme peut infliger, non à cette mort que votre main homicide a donnée à votre camarade; mais à celle qui durera toujours, — non à ce châtement que deux ou trois brèves minutes suffisent pour exécuter sur votre personne, mais à la punition qui sera éternelle. Préparez-vous à ce dernier jugement, et si jusqu'ici votre vie a été abandonnée et asservie aux passions, songez qu'il est mort pour vous, — comme pour tous les hommes — d'une mort ignominieuse, celui qui fut votre créateur et qui sera votre juge. Je vous exhorte à vous procurer l'assistance d'un ministre de la religion. Quelque endurance que vous ayez été, je vous conseille d'utiliser le peu de temps qu'il vous reste à vivre, et de tâcher d'obtenir par un repentir tardif le pardon qu'il n'est pas au pouvoir de la Cour de vous accorder. La sentence de la Cour est que vous soyez reconduit à la prison d'où vous venez, et là détenu jusqu'à vendredi le 13 décembre, et alors ramené au lieu ordinaire et pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive; et que Dieu ait pitié de votre âme!"

Le prisonnier s'étant tourné vers les soldats qui avaient rendu témoignage, dit: "Je condamne cette bande de parjures. Dieu en rendra témoignage."

Propagation de la Foi.

Les Paroisses qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la Propagation de la Foi doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au premier de décembre prochain, temps de la reddition des comptes. TH. PLAMONDON Ptre. R. G. Evêché, 8 novembre 1850.

NAISSANCES.

A St. Hyacinthe, le 6 du courant, la Dame de E. L. R. Couillard Després, écrivain, maître de poste, a mis au monde un fils. A Québec, le 1er du courant, la Dame de Marc-Aurèle Plamondon, écrivain, a mis au monde une fille.

DECES.

En cette ville, hier, le 7 du courant, M. Louis Gravel, ancien et respectable citoyen de cette ville, à l'âge de 74 ans. A Québec, le 30 du mois dernier, Delle Julie-Césarine Gagnon, âgée de 31 ans et 5 mois, fille de M. Pierre Gagnon.

HECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

FRANCOIS LEDUC. INFORMATIONS DEMANDEES.

On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 29 Octobre 1850. A être publié pendant un mois dans les Mélanges Religieux, La Minerve et le Journal de Québec.

Je soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il se joint à l'instinct de Paris et de Lyon le complément de ses commodes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS et ACCOULOYÉS pour autels, BANCS D'ŒUVRES et ACCOULOYÉS, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CRASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS. Une grande variété d'ÉTOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le service de la messe; ces vins sont recommandés par leur pureté, et le prix en varie de 3 à 10 par gallon. J. H. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.



COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERGS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère Année.—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Dessin. £0 5 0

Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SERIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMERIE-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND, N. 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tenus propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. endre chez E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 2 Avril 1850.

COLLEGE MASSON.

LA RENTREE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège-Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement, toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution.

Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectabile.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chellings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chœur le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels autant que possible. Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays forment le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent. Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'Éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., etc. que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet, ou plus, propre à la lui manifester tel, sans autre peut-être aucunement au domaine ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits formats, qu'ils offrent à 75, 125 et 300 le 1000 feuilles.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE.

MESSEURS les Curés trouveront à l'imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VU-LENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix est de deux schellings la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages.

Jac. RIVET. Montréal, le 26 octobre 1849.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. R. FABRE, ECR., H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance ainsi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billes promissoires des assurés eux-mêmes. Ces Billes peuvent ne pas être payées, mais ils peuvent demeurer à l'intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée; et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances sont acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émancipées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultans se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £0,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rishi, ECR. la Bayoune, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntngdon.—R. B. So. Hawksbury.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

STANSTAD.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. St. John's.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considerable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance sur la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il l'atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTEINDRE (50, 55, 60, 65) and corresponding values.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques Latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide.

Prix 5s. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

L. P. BOIVIN. Notre-Dame et St. Vincent.

AVERTISSEMENT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

J'attends incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Clissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aiseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies tous les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DANIS PAUL. ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allomands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

J. A. HUGUET LATOUR Notaire, N. 16 rue St. Vincent. Montréal, 26 oct. 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sauguinot. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . . . 0 3 6

Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . . . 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . . . 0 0 1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire-Trois-Rivières, Val. Guillot, Gérant, N. P. QUÉBEC, M. D. Martineau, Ptre, Y. STR. ANNE, M. F. Pilote, Ptre. Direct. RIVIÈRE DU LOUP, M. L. Baribeau. ST. ATHANASE, M. H. Ambergin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Ptre. Rédacteur-en-Chef. (Evêché de Montréal).

IMPRIMER: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.